

**SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 6 Octobre 2020  
N°3**

Date de la convocation :

29/09/2020

Nombre de membres :

**12**

Présents :

**9**

Votants :

**10**

Le **six octobre deux mille vingt** à vingt heure trente,  
Le Conseil d'Administration s'est réuni dans la salle des fêtes sous  
la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Etaient présents :**

Mesdames : CANAREZZA, CHOLET, MAILLARD, TECHY, DE  
CARVALHO-ROY, TOURNEUR, VEZIN, PIOT

Absents : Madame GIRAUD, Monsieur COCHIN

Absent excusé : Monsieur CALEGARI, procuration à Monsieur  
LANGLOIS

Mme Canarezza a été élue secrétaire de séance.

**Compte-rendu du Conseil d'administration du 1er juillet 2020**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**1 ) Election d'un Vice-président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, qui dispose que le conseil d'administration du CCAS élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du maire,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du vice-président du CCAS pour la durée du mandat du conseil d'administration,

Après appel à candidature, le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Chaque administrateur, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 10

A obtenu : Madame PIOT : 10 voix, (neuf voix)

Mme PIOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée vice-président du CCAS pour la durée du mandat du conseil d'administration.

## 2 ) Délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président et au Vice-président

**Objet : Délégation au Président : M, Jean-Claude Langlois**

**Délégation au Vice-président : Mme Piot**

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE de donner délégation de pouvoir**, pour la durée du présent mandat au Président et au Vice-président dans les matières suivantes :

- 1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- 2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics,
- 3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4° Conclusion de contrats d'assurance,
- 5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
- 6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- 8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

## 3) Colis des anciens

Une précommande a été passée pour 36 colis simples, 18 colis doubles et 4 colis hospitalisés, selon la description faite lors de la précédente réunion du CCAS.

Ces colis seront distribués le dimanche 13 décembre en fin de matinée.

Un boitage sera fait aux bénéficiaires dans les jours précédents la distribution, ainsi qu'un mail de rappel la veille aux distributeurs afin de s'assurer de leur présence le jour J.

Certaines personnes ont refusé le colis les années précédentes, s'assurer que leur choix est toujours le même afin de ne pas les déranger inutilement le jour de la distribution.

## 4) Anniversaires

Tous les anniversaires des Jumeauvillois de plus de 80 ans prévus cet été ont été souhaités.

Un planning a été établi pour ceux à venir et ce jusqu'à la fin de l'année 2020

Merci à Mme Boucher, notre fleuriste locale pour ses superbes compositions

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

La société SUEZ propose "la mission solidarité Eau", dispositif qui prévoit une aide possible pour le règlement des factures d'eau des personnes en difficulté de paiement

Les conditions sanitaires actuelles nous ont conduits à reporter le choix de la date du repas des Jumeauvillois à la prochaine réunion qui aura lieu en début d'année 2021

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h15.

Le Président,  
Jean-Claude LANGLOIS

